Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1226-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25/1226
DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice 28
Nombre de conseillers présents..... 23
Nombre de votants..... 27

Le conseil municipal s'est réuni le huit décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Gilbert LORHO, Maire, suivant convocation du premier décembre deux mil vingt-cinq.

Présents :
Gilbert LORHO, Maire.
Bernard RIBAUD, Monique THIRE, André GUILLEMOT, Noël ADAM, adjoints au Maire.
Laurence RESNAIS, Guénaëlle DOLOU, Sandrine GOUBAUD, Raymond CASTENDET, Olivier LE COUVIOUR, Emmanuelle LE CHEVILLER, Alain ROGER, Catherine WAREMBOURG, Guy GAHENEAU, Charlotte BERVAS, Jean-Yves LE MENE, Cindy JACQUET, Annick NEUMAGER, Jean-Louis BERTHOU, Yannick CAOUDAL, Gaëlle BUCH, Bernard FLEURY, Evelyne LE MARTELOT, conseillers municipaux.

Absents :
Marie-Andrée QUINIOU qui a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
Sylvie LASTENNET qui a donné pouvoir à Jean-Yves LE MENE
Marie-Noëlle DENECE qui a donné pouvoir à Jean-Louis BERTHOU
Aurélien LE BRETON qui a donné pouvoir à Raymond CASTENDET
Guenhaëlle PEDRONO

Secrétaire de séance :
Cindy JACQUET

OBJET : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2026 - 2030

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA), la CAF du Morbihan et les 34 communes du territoire communautaire ont acté la mise en oeuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

La CTG est une démarche stratégique partenariale qui permet d'adapter les services aux besoins des familles, de renforcer l'équité territoriale, d'optimiser l'utilisation des ressources et de donner une meilleure lisibilité aux actions publiques. Le renouvellement de cette convention s'inscrit dans la continuité des démarches engagées, tout en intégrant les nouveaux enjeux du territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Elle peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux droits et aux services, Inclusion numérique, Animation de la vie sociale, Logement, Handicap, Accompagnement social.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1226-DE

Après un travail de préfiguration poursuivi pendant toute l'année 2025, la CAF du Morbihan, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et ses 34 communes membres décident de renouveler la CTG, pour 5 années, avec comme objectifs partagés le développement et la coordination d'actions regroupés autour de quatre thématiques : Petite Enfance, Enfance/Jeunesse, Parentalité et Inclusion/Handicap.

Lors de sa réunion du 9 octobre 2025 le Conseil Communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération a approuvé le renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2026- 2030.
Copie bordereau de délibération du 09/10/2025 jointe en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de VALIDER** le renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) pour la période 2026 - 2030, et son annexe, ci-jointe ;

- **d'APPROUVER** le lancement d'un diagnostic social territorial ;

- **de DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents et accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Gilbert LORHO

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Cindy JACQUET